



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ POUR MÉDIA JETMAG®

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET USAGE

NOMS DU PRODUIT : Jetmag®, Magfill®

AUTRES NOMS : Olivine synthétique - Pyroxène - Silicate de magnésium

FAMILLE CHIMIQUE : Enstatite (MgSiO₃) Forstérite (Mg₂SiO₃) Hématite (Fe₂O₃)

DESCRIPTION DU MATÉRIEL POUR EXPÉDITION : Matière plastique, à écoulement libre, articles OBTS, cl. 55

FORMULE : Sans objet

USAGES : Sablage (abrasif) - Sable réfractaire - Géothermie
Coulis sable de traction ferroviaire

NOM DU FOURNISSEUR : **INTERNATIONAL SURFACE TECHNOLOGIES**
346, Allée du Golf, St-Eustache (Québec) J7R 0M8 Canada
T 800 361-1185 • info@istsurface.com

ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DES DANGERS

Les produits de International Surface Technologies ne sont pas des produits dangereux tels que définis par le règlement fédéral canadien sur les produits dangereux DORS / 2015-17 du 30 janvier 2015 et la norme américaine OSHA Hazard Communication Standard. Ces produits ne sont pas classés dans le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Ces produits ne présentent aucun danger physique, aucun danger pour la santé et aucun danger pour l'environnement.

AUCUN PICTOGRAMME N'EST EXIGÉ

AVERTISSEMENT

Bien que les produits d'International Surface Technologies ne soient pas dangereux, il est fortement recommandé de porter des équipements de protection (gants, lunettes de protection, protection respiratoire) lorsqu'ils sont utilisés comme média d'abrasif pour le sablage.

ARTICLE 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique : Silicate de magnésium

ANALYSE CHIMIQUE		
Élément	% poids	N° CAS
MgO	38 - 42	1309-48-4
SiO ₂ (*)	39 - 47	112926-00-8
Fe ₂ O ₃	7 - 10	1309-37-1
Al ₂ O ₃	0,3 - 1,3	1344-28-1
CaO	0,8 - 1,0	1305-78-8

ANALYSE MINÉRALE	
Minéral	% poids
Mg ₂ SiO ₃	50 - 60
MgSiO ₃	39 - 47
MgFe ₂ O ₄	7 - 10
Fe ₂ O ₃	0,3 - 1,3
Autres	1 - 2

(*) Lié au magnésium sous forme de silicate avec moins de 1 % de silice libre.

Nom commun : Olivine synthétique.

N° CAS : RN 12 44 003-26-6

Nom chimique des impuretés, solvants et/ou additifs : aucun.



ARTICLE 4 : PREMIERS SECOURS

MESURES DE PREMIERS SECOURS	<p>Respiratoire : aucunes</p> <p>Contact avec la peau : aucunes</p> <p>Contact avec les yeux : Ces produits peuvent provoquer une irritation en cas de contact avec les yeux. Rincer les yeux à l'eau courante abondante. Si l'irritation persiste, consulter immédiatement un médecin.</p> <p>Ingestion : En cas d'ingestion de grandes quantités, consulter immédiatement un médecin.</p>
------------------------------------	---

ARTICLE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU

MOYENS D'EXTINCTION	Ces produits sont ininflammables et non combustibles. Tous les types d'agents extincteurs sont compatibles en cas de feu environnant.
POUR LES POMPIERS	Aucun équipement de protection spécifique n'est nécessaire pour les pompiers en action dans l'environnement de ces produits.

ARTICLE 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES	Ces produits ne présentent aucun danger réel en cas de rejet accidentel. Aucun équipement de protection spécifique n'est nécessaire dans le cas d'un tel rejet.
MÉTHODES DE CONFINEMENT	Aucun confinement n'est nécessaire en cas de rejet accidentel.

ARTICLE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI	Aucunes
CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR	Conserver dans un endroit sec.

ARTICLE 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE	<p>Valeurs seuils limites réglementaires (S-2.1, r.15) :</p> <ul style="list-style-type: none">○ 10 mg/m³ de poussière totale○ 5 mg/m³ de poussière respirable
CONTRÔLES D'INGÉNIERIE	Système de ventilation et de dépoussiérage approprié lorsque les produits sont utilisés comme abrasifs pour le sablage.
PROTECTION PERSONNELLE	<p>À utiliser comme produit abrasif pour le sablage</p> <p>Protection des mains : gants de travail de protection appropriés.</p> <p>Protection des yeux : lunettes de sécurité approprié avec protection latérale.</p> <p>Protection respiratoire appropriée : la poussière et les particules provenant des surfaces sablées peuvent représenter un danger potentiel pour la santé.</p>



ARTICLE 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE	La couleur varie du brun clair au brun foncé.
ODEUR	Aucune
SEUIL D'ODEUR	Aucun
PH	Sans objet
POINT DE FUSION / CONGÉLATION	> 1700 °C
POINT D'ÉBULLITION	Sans objet
POINT D'ÉCLAIR	
TAUX D'ÉVAPORATION	
INFLAMMABILITÉ	Aucune
LIMITE D'EXPLOSIVITÉ/ INFLAMMABILITÉ BASSE	
LIMITE D'EXPLOSIVITÉ/ INFLAMMABILITÉ BASSE	
PRESSION DE VAPEUR	Sans objet
DENSITÉ DE VAPEUR	
PRODUITS DE SABLE DE DENSITÉ EN VRAC	1,36 - 1,40 g / cm ³ - 84,55 - 87,80 lb/ pi ³
SOLUBILITÉ	Insoluble dans l'eau
COEFFICIENT DE PARTAGE N - OCTANOL / EAU :	Sans objet
TEMPÉRATURE D'AUTO- IGNITION	
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION	
VISCOSITÉ	

ARTICLE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ	Non réactif dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.
STABILITÉ CHIMIQUE	Stable
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Non connu
CONDITIONS À ÉVITER	
MATÉRIAUX INCOMPATIBLES	
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	

ARTICLE 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

DESCRIPTION	Ces produits ne présentent aucun danger toxicologique, aucun effet à court ou à long terme sur les niveaux respiratoire, oraux, cutanés ou oculaires.
--------------------	---



ARTICLE 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

ÉCOTOXICITÉ	Sans objet
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	Aucune
POTENTIEL BIOACCUMULATIF	Aucun
MOBILITÉ DANS LE SOL	Sans objet
AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES	Non connus

ARTICLE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

INFORMATION	S'ils ne sont pas contaminés par des produits dangereux, ces produits sont inertes et ne sont pas dangereux. Aucune mesure de protection particulière n'est requise pour la manipulation et l'élimination de ces produits et/ou de son emballage.
--------------------	---

ARTICLE 14 : INFORMATIONS DE TRANSPORT

NUMÉRO DE L'ONU	Sans objet
NOM D'EXPÉDITION APPROPRIÉ DE L'ONU	
CLASSES DE DANGER POUR LE TRANSPORT	Transport of these products is not regulated.
EMBALLAGE	In 1200 kg big bag or in 25 kg bag.
DANGER ENVIRONNEMENTAL	Aucun
TRANSPORT EN VRAC	Possible
PRÉCAUTION PARTICULIÈRE	Aucune

ARTICLE 15 : CONSIDÉRATIONS RÉGLEMENTAIRES

INFORMATION	Aucune réglementation spécifique dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail et/ou de l'environnement ne s'applique à ces produits.
--------------------	--

ARTICLE 16 : AUTRES INFORMATIONS

DERNIÈRE MISE À JOUR	2 décembre 2016
-----------------------------	------------------------

